



N° 1225 /COM

*Le Directeur*

## Note de Service

Il est rappelé à l'ensemble des responsables des structures relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech, qu'aucun corps de médias quel qu'il soit (presse écrite, presse audiovisuelle, presse électronique) n'est autorisé à intégrer l'enceinte des différentes structures hospitalières sans l'accord préalable de la Direction générale.

Je vous rappelle que Mme Qodad Jihan, Responsable du service de communication, est la seule interlocutrice entre les médias et les hôpitaux du CHU.

A cet effet, je vous demande de veillez personnellement à l'application de cette note.

Ampliations :  
Secrétaire Général  
Chefs de Divisions de la Direction Générale  
Directeurs des hôpitaux  
Chefs SAA-SAEM-SSI des hôpitaux  
CRC, Banque des yeux, Centre de diagnostic  
Chefs de services hospitaliers



Service de communication

## Les médias et l'environnement hospitalier

### *Le CHU Mohammed VI de Marrakech sur la scène médiatique*

En effet, la vie, la mort, la réussite, l'échec thérapeutique, sont autant de thèmes présents à l'hôpital et susceptibles de se transformer brutalement en événements médiatiques. Par l'importance de ses missions et l'intérêt croissant que porte le grand public vis-à-vis de la santé, l'hôpital a le devoir de communiquer avec ses partenaires internes ou externes, parler de ses réussites mais aussi s'expliquer sur ses dysfonctionnements en cas de crise.

Le service de communication est chargé de gérer les demandes des médias (presse écrite, radio, télévision) qui souhaitent un éclairage sur une activité, un secteur ou une mission de l'hôpital. Il oriente les médias vers les interlocuteurs concernés et informe régulièrement la presse des événements marquants du CHU. Il organise par ailleurs, à la demande de la Direction générale ou des équipes médicales du CHU, des points presse à l'attention des journalistes sur l'actualité médicale ou événements tels que : inaugurations, innovations, colloques médicaux...

A cet effet, toute demande de reportage doit être adressée au service de communication qui facilitera la réalisation des différents sujets dans les meilleures conditions.

### *Communication et relations presse*

#### ✓ *Journaliste :*

Si un journaliste cherche des informations sur un sujet relatif au domaine de la santé, s'il souhaite interviewer un de nos spécialistes, s'il veut réaliser un reportage dans l'un des sites hospitaliers relevant du CHU de Marrakech, **il doit contacter directement le service de communication qui se chargera de faciliter les contacts avec les autorités hospitalières et orientera le journaliste vers l'interlocuteur adéquat.**

Il est à noter que la direction générale se réservera néanmoins le droit de décliner des demandes d'interview, notamment pour des raisons de disponibilité des spécialistes.

A cet effet, les représentants des médias sont invités à s'adresser au service de communication avant de se rendre dans les bâtiments des hôpitaux.



*[Signature]*  
Pr. **BOUKHANNI**  
Directeur Général





✓ **Autorisations de tournage de films documentaires ou de prises de vues :**

Tout tournage de films documentaires (même en interne) ou toutes prises de vue photographiques sur l'un des sites de notre CHU, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Les autorisations sont délivrées par le Directeur général par l'intermédiaire du service de communication.

Il faut adresser une demande au responsable du service de communication, qui donnera toutes les informations pratiques afin de faciliter la réalisation du projet, en tenant compte des limites inhérentes au respect de la vie privée des patients, du droit à l'image et du droit d'auteur.

Il est à noter aussi que l'autorisation d'utiliser l'image d'un patient ou d'un membre du personnel ne peut être présumé du fait de sa présence sur le lieu de tournage, son accord doit être obtenu avant toute diffusion.

✓ **Communication au sujet des patients :**

Le séjour à l'hôpital est un moment stressant, la principale préoccupation de notre personnel est liée aux soins, au bien-être et à la tranquillité des patients. Le CHU de Marrakech considèrera donc à tout moment comme prioritaire la protection de la vie privée de ses patients. Le service de communication, ainsi que l'ensemble des professionnels de la santé du CHU, ne feront aucun commentaire sur la présence ou non d'un patient au sein de l'hôpital, ni sur l'état de santé d'un patient en particulier.

✓ **Communiqués de presse et médias sociaux**

Le service de communication diffuse régulièrement des communiqués de presse via le site Web du CHU ainsi que par fax et mail pour tous les journalistes figurant sur la base de données des contacts au sein du service de communication.

Il est à noter que tout communiqué de presse doit absolument passer par le service de communication.



**Pr. Leila BOUKHANNI**  
Directeur Général